Accord de facilitation des investissements durables UE/Angola

2023/0181(NLE) - 07/02/2024 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 488 voix pour, 39 contre et 108 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord de facilitation des investissements durables entre l'Union européenne et la République d'Angola.

Le Parlement a **donné son approbation** à la conclusion de l'accord.

L'objectif global de cet accord est de faciliter la mobilisation et le maintien des investissements entre l'UE et l'Angola aux fins de la diversification économique et du développement durable.

L'accord prévoit également que les parties renforcent la coopération bilatérale sur les aspects des politiques en matière de changement climatique et d'égalité entre les hommes et les femmes liés aux investissements.